

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 23 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
17 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

47

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST – Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ – Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON – Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ – Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER – Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT – Sophie SEYRIG à Jean-Jacques SOMBSTHAY – Chantal GRISIER à Dominique VARESCHARD – Ismael MOUMAN à Martine PEQUIGNOT – Jean-Claude KUBLER à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNY) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT) – Etienne NUSSBAUMER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°104/2020

Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 16 juillet 2020

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020.

Les Conseillers Communautaires à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 24 juillet 2020

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 23 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
17 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

46

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST – Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ – Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON – Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ – Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER – Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT – Sophie SEYRIG à Jean-Jacques SOMBSTHAY – Chantal GRISIER à Dominique VARESCHARD – Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT – Jean-Claude KUBLER à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT) – Etienne NUSSBAUMER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°105/2020

Objet : Election des membres de la Commission d'appel d'offres

Le Président rappelle que l'article L.1414-2 du CGCT précise que « le titulaire (d'un marché public) est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 », ainsi il renvoie aux règles applicables aux commissions intervenant en matière de délégation de service public (CDSP).

La commission est composée du Président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Cinq suppléants doivent être élus selon les mêmes modalités.

Les membres de la CAO (président et membres élus titulaires et suppléants présents en remplacement d'un ou plusieurs titulaires) ont voix délibérative (article L.1411-5 du CGCT).

A l'exception de son Président, tous les membres titulaires et les suppléants de la CAO sont élus par et parmi les membres de l'assemblée délibérante.

Cette élection repose sur un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les opérations de vote se sont déroulées dans les conditions réglementaires.

Envoyé en préfecture le 30/07/2020
Reçu en préfecture le 30/07/2020
Affiché le 
ID : 070-247000722-20200723-105_2020-DE

Ont été élus à l'unanimité (5 abstentions et 41 votes pour) :

Fernand BURKHALTER, Président

Titulaires :

- Jean-Jacques SOMBSTHAY
- Eric STEIB
- Luc BOULLEE
- André-Marie DEPOUTOT
- Roger HASENFRATZ

Suppléants :

- Martine PEQUIGNOT
- Jean VALLEY
- Pascale RAPP
- Hugues VILLANI
- Yves LIGIER

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 24 juillet 2020
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 23 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
17 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

47

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST – Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ – Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON – Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ – Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER – Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT – Sophie SEYRIG à Jean-Jacques SOMBSTHAY – Chantal GRISIER à Dominique VARESCHARD – Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT – Jean-Claude KUBLER à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNY) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT) – Etienne NUSSBAUMER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°106/2020

Objet : Election des membres de la Commission de délégation de service public

Le Président rappelle le titulaire d'une délégation de service public (concession) est choisi par une commission (commission de délégation de service public CDSP) composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)».

La commission est composée du Président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Cinq suppléants doivent être élus selon les mêmes modalités.

Les membres de la CDSP (président et membres élus titulaires et suppléants présents en remplacement d'un ou plusieurs titulaires) ont voix délibérative (article L.1411-5 du CGCT).

A l'exception de son Président, tous les membres titulaires et les suppléants de la CDSP sont élus par et parmi les membres de l'assemblée délibérante.

Cette élection se fait au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les opérations de vote se sont déroulées dans les conditions réglementaires.

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200723-106_2020-DE



Ont été élus à l'unanimité (5 abstentions et 42 votes pour) :

Fernand BURKHALTER, Président

Titulaires :

- Catherine FORTES
- Martine PEQUIGNOT
- Jean VALLEY
- Pascale RAPP
- Patrick ADAM

Suppléants :

- Jean-Jacques SOMBSTHAY
- Eric STEIB
- Michel CLAUDEL
- Luc BOULLEE
- Pascal BOULADE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 24 juillet 2020

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 23 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
17 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

47

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMBOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST – Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ – Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON – Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ – Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER – Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT – Sophie SEYRIG à Jean-Jacques SOMBSTHAY – Chantal GRISIER à Dominique VARESCHARD – Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT – Jean-Claude KUBLER à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT) – Etienne NUSSBAUMER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT



N°107/2020

Objet : Conseil d'Administration du Collège Pierre et Marie Curie

Le Président expose qu'il convient d'élire un représentant de la Communauté de communes pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Pierre et Marie CURIE.

Le Conseil communautaire à l'unanimité (5 abstentions et 42 votes pour) **ELIT** Luc BOULLEE en tant que représentant de la Communauté de communes pour siéger au conseil d'administration du collège.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 24 juillet 2020
Le Président,



Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200723-107_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 23 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
17 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

47

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST – Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ – Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON – Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ – Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER – Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT – Sophie SEYRIG à Jean-Jacques SOMBSTHAY – Chantal GRISIER à Dominique VARESCHARD – Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT – Jean-Claude KUBLER à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNY) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT) – Etienne NUSSBAUMER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°108/2020

Objet : Election des représentants de la Communauté de communes à l'ADCH

Le Président expose que l'association a pour objet principal la mise en œuvre d'actions favorisant l'insertion professionnelle, sociale et culturelle dans le Pays d'Héricourt. En tant que membre actif, la CCPH doit désigner 6 élus pour siéger au Conseil d'Administration de l'association.

Le Conseil communautaire à l'unanimité (5 abstentions et 42 votes pour) **ELIT** Martine PEQUIGNOT, Eric STEIB, Myriam IOSS, Jean VALLEY, Jean-Pierre JEANROY, Luc BOULLEE en tant que représentants de la Communauté de communes pour siéger au conseil d'administration de l'ADCH.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 24 juillet 2020
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 23 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
17 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

47

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST – Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ – Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON – Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ – Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER – Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT – Sophie SEYRIG à Jean-Jacques SOMBSTHAY – Chantal GRISIER à Dominique VARESCHARD – Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT – Jean-Claude KUBLER à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNY) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT) – Etienne NUSSBAUMER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT



N°109/2020

Objet : Election des représentants de la Communauté de communes à la Mission Locale

Le Président expose que cette structure s'adresse essentiellement aux jeunes de moins 26 ans. Partenaire de POLE EMPLOI, elle a pour vocation de conseiller, orienter, accompagner tout jeune en recherche d'emploi et ou de formation.

Membre de l'association, la CCPH doit désigner un représentant élu par commune sauf Héricourt dont les représentants sont désignés en conseil municipal, soit 22 élus.

Le Conseil communautaire à l'unanimité (5 abstentions et 42 votes pour) **ELIT** Pascal BOULADE, Roger HASENFRATZ, Michel CLAUDEL, Nicolas JOUFFRAY, Sophie SEYRIG, Pierre DUVERNOY, Jean-Pierre MATHEY, Francis ABRY, Pascale RAPP, Hugues VILLANI, Jean-Pierre JEANROY, Dominique CHAUDEY, Daniel COUSSEAU, André-Marie DEPOUTOT, Myriam IOSS, Eric STEIB, Caroline DEWIER, Jean-François RIBIERE, Georges DORMOY, Philippe GUYOT, Guy GREZEL, Yves LIGIER en tant que représentants de la Communauté de communes à la Mission locale.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 24 juillet 2020
Le Président,



Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200723-109_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 23 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
17 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

47

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 juillet 2020.

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST – Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ – Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON – Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ – Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER – Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT – Sophie SEYRIG à Jean-Jacques SOMBSTHAY – Chantal GRISIER à Dominique VARESCHARD – Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT – Jean-Claude KUBLER à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNY) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT) – Etienne NUSSBAUMER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°110/2020

Objet : Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du conseil d'administration de Bourgogne Franche Comté Energie

Depuis 2008, la CCPH est membre actif de la régie autonome du Pôle énergie.

L'association Bourgogne Bâtiment durable et le Pôle énergie Franche-Comté ont fusionné au 1er juillet 2019 pour devenir « Bourgogne-Franche-Comté Energie ».

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la CCPH au sein du Conseil d'Administration.

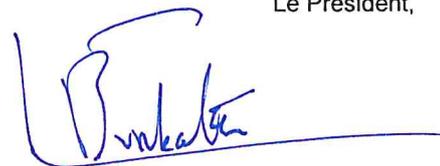
Le Conseil communautaire à l'unanimité (5 abstentions et 42 votes pour) **DESIGNE** Dominique CHAUDEY comme titulaire et Danielle BOURGON comme suppléante pour représenter la Communauté de communes au sein du conseil d'administration de Bourgogne Franche Comté Energie.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 24 juillet 2020

Le Président,



Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200723-110_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 23 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
17 juillet 2020

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 juillet 2020.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

47

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST – Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ – Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON – Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ – Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER – Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT – Sophie SEYRIG à Jean-Jacques SOMBSTHAY – Chantal GRISIER à Dominique VARESCHARD – Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT – Jean-Claude KUBLER à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT) – Étienne NUSSBAUMER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°111/2020

Objet : Désignation du représentant de la Communauté de communes à Initiative Haute Saône

Le Président explique que Initiative Haute-Saône est une association loi 1901 créée à l'initiative du Conseil Général de la Haute-Saône, bénéficiant du soutien de partenaires économiques (Banques, Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Région Bourgogne Franche-Comté, Communautés de Communes, Experts-comptables,...).

Son objectif est de favoriser la création et la reprise d'entreprises et elle accompagne les porteurs de projets dans le développement de leur activité, en leur octroyant des prêts d'honneur et/ou des prêts NACRE (nouvel accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprises).

La CCPH, adhérent à cette association, doit désigner un représentant qui siègera au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

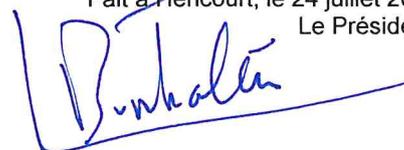
Le Conseil communautaire à l'unanimité (6 abstentions et 41 votes pour) **DESIGNE** Eric STEIB pour représenter la Communauté de communes au sein du conseil d'administration et à l'assemblée générale de Initiative Haute Saône.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 24 juillet 2020

Le Président,



Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200723-111_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 23 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
17 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

47

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST – Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ – Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON – Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ – Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER – Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT – Sophie SEYRIG à Jean-Jacques SOMBSTHAY – Chantal GRISIER à Dominique VARESCHARD – Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT – Jean-Claude KUBLER à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT) – Etienne NUSSBAUMER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°112/2020

Objet : Désignation du représentant de la Communauté de communes au conseil d'administration et à l'assemblée générale de Insertion 70

Le Président explique que Insertion 70 a été créée par le Conseil Départemental de Haute-Saône. Sa mission est de favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA, grâce à la mobilisation de tous les partenaires de l'insertion, de l'emploi et du monde économique. L'action réside dans la constitution d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public), qui réunit une trentaine de partenaires, les collectivités territoriales, les Communautés de communes, les institutions chargées de l'emploi, de l'insertion et de la formation, ainsi que les partenaires du milieu économique (entreprises de travail temporaires,...).

En tant que membre de ce groupement, le conseil communautaire doit désigner un élu pour siéger au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

Le Conseil communautaire à l'unanimité (5 abstentions et 42 votes pour) **DESIGNE** Martine PEQUIGNOT pour représenter la Communauté de communes au sein du conseil d'administration et à l'assemblée générale de Insertion 70.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 24 juillet 2020

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 23 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
17 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

47

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST – Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ – Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON – Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ – Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER – Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT – Sophie SEYRIG à Jean-Jacques SOMBSTHAY – Chantal GRISIER à Dominique VARESCHARD – Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT – Jean-Claude KUBLER à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT) – Etienne NUSSBAUMER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°113/2020

Objet : Désignation du représentant de la Communauté de communes au comité directeur de l'Office Municipal des Sports

Le Président explique que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt gère de manière conjointe avec l'OMS, les plannings des équipements sportifs, l'accueil des manifestations sportives,...

L'OMS est une structure associative loi 1901. Les statuts prévoient que l'OMS est administré par un comité directeur composé de 22 membres dont un membre désigné par le Conseil communautaire de la CCPH.

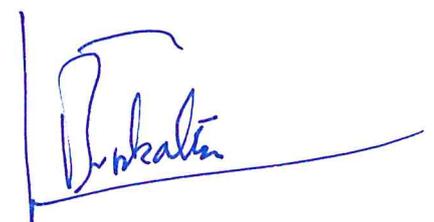
Le Conseil communautaire à l'unanimité (5 abstentions et 42 votes pour) **DESIGNE** Luc BOULLEE pour représenter la Communauté de communes au sein du comité directeur de l'OMS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 24 juillet 2020

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 23 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
17 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

47

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST – Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ – Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON – Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ – Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER – Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT – Sophie SEYRIG à Jean-Jacques SOMBSTHAY – Chantal GRISIER à Dominique VARESCHARD – Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT – Jean-Claude KUBLER à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNY) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT) – Etienne NUSSBAUMER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT



N°114/2020

Objet : Désignation des représentants de la Communauté de communes à la Commission Départementale de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE)

Le Président explique que cette commission départementale a deux grandes missions :

- Emettre des avis relatifs aux demandes de conventionnement des employeurs et aux demandes de concours du fonds départemental pour l'insertion,
- Déterminer la nature des actions à mener en vue de promouvoir les actions d'insertion par l'activité économique.

De nombreux dossiers du pays d'Héricourt sont examinés au CDIAE à travers les organismes de formation, chantiers d'insertion et structure de l'emploi.

Il convient de désigner un titulaire et un suppléant.

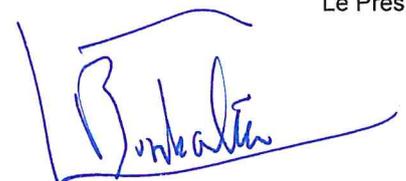
Le Conseil communautaire à l'unanimité (5 abstentions et 42 votes pour) **DESIGNE** Fernand BURKHALTER en tant que titulaire et Martine PEQUIGNOT en tant que suppléante pour représenter la Communauté de communes au CDIAE.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 24 juillet 2020

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 23 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
17 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

47

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST – Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ – Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON – Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ – Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER – Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT – Sophie SEYRIG à Jean-Jacques SOMBSTHAY – Chantal GRISIER à Dominique VARESCHARD – Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT – Jean-Claude KUBLER à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT) – Etienne NUSSBAUMER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°115/2020

Objet : Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du conseil d'administration de l'Agence Livre et Lecture Bourgogne Franche-Comté

Le Président explique que dans le cadre de la gestion de la médiathèque, la CCPH adhère à l'Agence depuis 2012.

Cette association intervient au titre de la promotion et la conservation du patrimoine écrit, graphique et musical, d'informations et conseils, de formation professionnelle, de coopération entre bibliothèque et du développement de la lecture auprès de publics spécifiques.

Il convient de désigner un élu afin de représenter la CCPH au sein du Conseil d'Administration.

Le Conseil communautaire à l'unanimité (5 abstentions et 42 votes pour) **DESIGNE** Luc BOULLEE pour représenter la Communauté de communes au sein du conseil d'administration de l'Agence Livre et Lecture Bourgogne France-Comté.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 24 juillet 2020

Le Président,



Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200723-115_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 23 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
17 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

47

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST – Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ – Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON – Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ – Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER – Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT – Sophie SEYRIG à Jean-Jacques SOMBSTHAY – Chantal GRISIER à Dominique VARESCHARD – Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT – Jean-Claude KUBLER à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNY) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT) – Etienne NUSSBAUMER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°116/2020

Objet : Détermination de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Président explique qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une commission d'évaluation des charges transférées doit être créée dans chaque EPCI à fiscalité propre. La CLECT doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres, étant précisé que chaque commune dispose au moins d'un membre.

Toutefois aucune disposition légale ou réglementaire ne détermine les modalités de désignation des membres de la CLECT. Ainsi, il appartient au conseil communautaire d'en fixer la composition à la majorité des deux tiers de ses membres.

Afin d'assurer une continuité avec le mandat précédent, il est proposé de garder la même composition que celle décidée en 2014 :

- Chaque commune dispose d'un membre,
- La commune d'Héricourt dispose de 4 membres.

Lors de la précédente mandature chaque membre disposait d'un suppléant. Il revient au conseil communautaire de statuer sur la reconduction de cette organisation.

Chaque conseil municipal doit procéder à la désignation de son ou de ses représentants, en application de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il n'appartient pas à l'organe délibérant de l'EPCI d'établir la liste des membres de la CLECT car cela reviendrait à les désigner.

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200723-116_2020-DE



De plus, la commission élit un Président et un Vice-Président parmi ses membres.

Le Conseil communautaire à l'unanimité (5 abstentions) :

- **DETERMINE** la composition de la CLECT suivante :
 - 4 membres titulaires et 4 membres suppléants pour Héricourt
 - 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour les 22 autres communes soit au total 26 titulaires et 26 suppléants
- **DIT** que les représentants des communes à la CLECT sont désignés parmi les conseillers municipaux.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 24 juillet 2020

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 23 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
17 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

47

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOURS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST – Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ – Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON – Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ – Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER – Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT – Sophie SEYRIG à Jean-Jacques SOMBSTHAY – Chantal GRISIER à Dominique VARESCHARD – Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT – Jean-Claude KUBLER à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT) – Etienne NUSSBAUMER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°117/2020

Objet : Fixation des indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-12 et R.5214-1, le montant de l'enveloppe se définit sur la base du nombre de Vice-Présidents calculé à hauteur de 20 % de l'effectif communautaire par la méthode de droit commun soit 48 délégués arrondi à l'unité supérieure.

Il en résulte que l'enveloppe se calcule sur la base de 10 Vice-Présidents à laquelle s'ajoute l'indemnité du Président.

L'enveloppe maximale mensuelle est donc égale à 12 243 €.

Lors du conseil communautaire du 16 juillet, 9 Vice-Présidents ont été élus auxquels seront associés 8 conseillers délégués.

Cette enveloppe mensuelle maximale est à répartir entre le Président, les 9 VP et les 8 conseillers délégués.

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200723-117_2020-DE



Proposition :

	% de IB 1027 IM 830	Montant de l'indemnité brute mensuelle	Montant maximum	Montant libéré
Président	38,72	1 505,97 € soit 57% du maximum	2625,35 €	1119,38 €
1er vice-président	24,73	961,85 € soit 100% du maximum	961,85	0 €
8 vice-présidents	20,57	800,05 € soit 83 % du maximum	961,85	1 VP à 961,85 € 8 VP à 161,80 €
8 conseillers délégués	10,80	420,05 €		
TOTAL (mensuel)		12 228,62 €	12 243,85 €	

Consommation de l'enveloppe :

Le Président propose de fixer son indemnité à 57% du montant de l'indemnité maximale. Cette réduction de l'indemnité du Président permet de dégager 139 euros par mois pour chacun des 8 conseillers délégués.
Les 8 Vice-Présidents percevront 83% de l'indemnité maximale. Cette réduction de leur indemnité permet de dégager 136 euros par mois pour chacun des 8 conseillers délégués.
Enfin le 10ème poste de Vice-Président n'étant pas attribué, cela libère une enveloppe mensuelle de 961 € soit 120 € pour chacun des 8 conseillers délégués.
Les montants ainsi libérés permettent d'accorder une indemnité de 420,05 € à 8 conseillers délégués.
Cette proposition représente 99,88 % de l'enveloppe indemnitaire mensuelle.

Dates d'effet :

Compte tenu que le Président et les Vice-Présidents ont poursuivi ou pris leurs missions sans interruption, le Président prendra un arrêté à effet du 17 juillet.
Il est proposé de faire courir leurs indemnités à cette date.

Incidences budgétaires :

Les crédits ont été ouverts au budget 2020 pour couvrir les indemnités et les charges afférentes.

Le Conseil communautaire à l'unanimité (6 abstentions) **DECIDE** de fixer les indemnités proposées avec prise d'effet au 17 juillet 2020 :

- Président : 38.72 %
- 1^{er} Vice-Président : 24.73 %
- 2^{ème} au 9^{ème} Vice-Président : 20.57%
- Conseillers délégués : 10.80%

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 24 juillet 2020
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 23 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
17 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

47

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 juillet 2020.

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST – Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ – Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON – Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ – Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER – Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT – Sophie SEYRIG à Jean-Jacques SOMBSTHAY – Chantal GRISIER à Dominique VARESCHARD – Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT – Jean-Claude KUBLER à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNOY) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT) – Etienne NUSSBAUMER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT



N°118/2020

Objet : Détermination des commissions communautaires

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1

Le Président expose qu'il convient d'identifier les commissions permanentes de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt à créer. Une commission concernera un Vice-Président.

Ainsi, il est proposé de créer les commissions suivantes :

- 1ère commission : Aménagement du territoire
- 2ème commission : Environnement et développement durable
- 3ème commission : Développement économique
- 4ème commission : Finances et mutualisation
- 5ème commission : Culture et Sport
- 6ème commission : Solidarité, économie sociale et solidaire, emploi – insertion – formation et handicap
- 7ème commission : Déchets ménagers et tri sélectif
- 8ème commission : Enfance – jeunesse
- 9ème commission : Petite enfance

Le Conseil communautaire à l'unanimité (5 abstentions) **DECIDE** de créer les 9 commissions ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 24 juillet 2020

Le Président,



Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200723-118_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 23 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
17 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

47

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST – Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ – Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON – Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ – Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER – Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT – Sophie SEYRIG à Jean-Jacques SOMBSTHAY – Chantal GRISIER à Dominique VARESCHARD – Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT – Jean-Claude KUBLER à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT) – Etienne NUSSBAUMER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°119/2020

Objet : Autorisation de poursuite permanente accordée au Trésorier

Le Président expose que suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient en vertu de l'article R. 1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales de reconduire l'autorisation permanente de poursuite générale par le Comptable Public pour l'ensemble des titres émis par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

L'autorisation de poursuite concerne les seules mesures de recouvrement forcé.

A noter que cette autorisation est valable jusqu'à sa révocation.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Comptable Public d'Héricourt et Champey à poursuivre le recouvrement contentieux des titres de recettes émis par tout acte de poursuite

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 24 juillet 2020
Le Président,



Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200723-119_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 23 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
17 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

47

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie DAVAL, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST – Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ – Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON – Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ – Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER – Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT – Sophie SEYRIG à Jean-Jacques SOMBSTHAY – Chantal GRISIER à Dominique VARESCHARD – Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT – Jean-Claude KUBLER à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNROY) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT) – Etienne NUSSBAUMER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°120/2020

Objet : Pacte Régional pour les Territoires – Conventions avec la Région

Les très petites entreprises de Bourgogne-Franche-Comté, colonne vertébrale de l'économie de proximité, sont particulièrement impactées par la crise liée au COVID-19.

Dans ce contexte, la Région est intervenue de façon massive en complément des mesures prises par l'Etat pour couvrir les besoins urgents de liquidités des très petites entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à une perte de chiffre d'affaires.

Après une période d'urgence, les élus du conseil régional ont souhaité amplifier leur soutien en faveur de l'économie de proximité en associant étroitement les EPCI, au titre de leur compétence en matière de développement économique et pour leur connaissance du tissu des entreprises locales.

Cette action se situe dans la poursuite des divers fonds d'urgence. Il s'agit à présent de se projeter dans un futur proche et d'amplifier le développement d'une économie de proximité mettant en avant les valeurs et principes suivants :

- le développement des entreprises de l'économie de proximité sur le territoire notamment les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire ;
- La réorganisation et l'adaptation des entreprises, suite à la crise, des modes de production, d'échanges, de commercialisation notamment les usages numériques ;
- La valorisation des productions locales et des savoir-faire locaux ;
- le renforcement d'une économie locale durable, résiliente et vertueuse ;
- L'adaptation et l'atténuation au changement climatique.

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200723-120_2020-DE



Dans cet objectif, la Région a décidé, lors de sa séance plénière des 25 et 26 juin 2020 de cofinancer aux côtés des EPCI un Pacte régional pour les territoires composé de deux fonds :

1. Fonds d'intervention régional des territoires sous forme de subventions de fonctionnement et d'investissement auquel la Région contribue par un versement à chaque EPCI à hauteur de 5€ par habitant (population INSEE) réparti comme suit :

Région : 4 € par habitant en investissement

Région : 1 € par habitant en fonctionnement

EPCI : 1 € par habitant minimum

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200723-120_2020-DE

Au total, pour le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, ce fonds sera doté de 104 810 euros dont 20 962 euros en investissement et 83 848 euros en fonctionnement (Enveloppe calculée sur la base d'une population INSEE de 20 962 habitants).

La participation CCPH sera de 20 962 € minimum qui seront inscrits en subvention d'investissement.

La Région prévoit de déléguer à chaque EPCI l'octroi des aides qui relèvent de sa compétence par la signature d'une convention de délégation d'octroi des aides et d'autorisation d'intervention.

Deux règlements d'intervention seront annexés à cette convention. Ils portent sur :

- Des aides directes aux entreprises de 0 à 10 salariés inclus d'un montant maximum de 10 000 € pour le soutien à leurs investissements matériel ou immatériel ou la prise en charge de remboursement de capital d'emprunt.

- Des actions collectives en portage public ou associatif afin de soutenir des projets en investissement (plateforme numérique, signalétique, équipement divers) ou en fonctionnement (animations commerciale, études, formations, ...)

Au-delà de l'aspect juridique, il est important de souligner que ce volet du pacte régional pour les territoires repose sur des principes de liberté pour les intercommunalités de financer les entreprises de leur territoire qu'elles jugent les plus prioritaires ainsi que de choisir les actions collectives les plus appropriées aux enjeux locaux. Chaque EPCI est par ailleurs libre d'apporter sa contrepartie en aides directes aux entreprises ou en fonctionnement d'actions collectives.

2. Avances remboursables pour la consolidation des trésoreries financées comme suit :

Région : 1 € par habitant

EPCI : 1€ par habitant

Banque des territoires : 2€ par habitant

Ces avances remboursables visent à renforcer la structure financière des TPE. Elles seront gérées par la région régionale ARDEA et la Région en déléguera l'instruction à un réseau de prestataires en capacité de couvrir l'ensemble du territoire de la Bourgogne -Franche-Comté.

Le montant global de ce fonds est de 10.2 M€ dont 4 M€ pour la Région, 2,8 M€ proviennent de la contribution des EPCI (soit 1€ par habitant pour chacune), et 3,4 M€ pour la Banque des territoires.

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt contribue ainsi à hauteur de 20 962 € dans ce fonds en avances remboursables.

Cette contribution des EPCI au fonds régional sera versée à la Région pour la constitution du fonds géré par la région ARDEA.

A noter que les deux fonds du Pacte régional pour les territoires ne sont pas dissociables. Les EPCI doivent s'engager sur les deux volets à travers la convention de délégation d'octroi des aides et d'autorisation d'intervention du fonds d'intervention régional d'une part et une convention de partenariat avec la Région pour le fonds régional d'avances remboursables d'autre part.

En conséquence,

Vu le Règlement Général d'Exemption par Catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014,

Vu le Régime cadre exempté n° SA 39252 relatif aux Aides à Finalité Régionale pour la période 2014-2020,

Vu le Régime cadre exempté n° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020,

Vu le Régime d'aides exempté n° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020,

Vu l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID-19 du 20/03/2020 (Journal officiel de l'Union européenne / 2020/C 91 I/01),

Vu le Règlement UE n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

Vu le Régime SA n°56985 (2020/N) – France – COVID-19 : Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises,

Vu les articles L.1511-1 à L.1511-8 et notamment l'article L.1511-2, L.1111-8 et R.1111-1 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT),

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,
Vu l'instruction NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issue de l'application de la loi NOTRe,
Vu la délibération du Conseil Régional en date des 25 et 26 juin 2020,

Le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE**

- D'acter l'engagement de la CCPH dans le pacte régional pour les territoires,
- D'autoriser le Président à signer la convention de délégation d'octroi des aides et d'autorisation d'intervention avec la Région au titre du fonds régional pour les territoires,
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la Région pour le fonds d'avances remboursables pour un montant de 20962 €,
- D'inscrire la participation de la CCPH au fonds Régional des Territoires en subvention d'investissement,
- De prévoir la Décision Modificative au budget primitif 2020
- D'autoriser le Président à signer les documents relatifs à ces décisions.

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200723-120_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 24 juillet 2020
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 23 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
17 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

35

Nbre de suffrages exprimés

47

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) - Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST – Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ – Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON – Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ – Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER – Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT – Sophie SEYRIG à Jean-Jacques SOMBSTHAY – Chantal GRISIER à Dominique VARESCHARD – Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT – Jean-Claude KUBLER à Fernand BURKHALTER – Maryse GIROD à Christophe GODARD

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNROY) - Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT) – Etienne NUSSBAUMER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°122/2020

Objet : Adoption du CRAC ACIER +

Le Président présente le compte-rendu annuel au concédant (CRAC) 2019 pour l'opération immobilière dite « Bâtiment ACIER PLUS » confiée à SEDIA

Le CRAC complet, disponible en consultation au siège de la CCPH, reprend les points suivants : Historique – Situation administrative – Données physiques – Compte de résultat prévisionnel - Moyens de financement – Conclusions et perspectives

Le compte de gestion au 31/12/2019 fait apparaître un résultat d'exploitation de 33 000 € pour l'exercice et au cumulé de 949 000 €.

La trésorerie cumulée au 31/12/2019 est de 176 000 €

Grâce à l'emprunt de 2 200 000 € contracté en 2019 pour les travaux d'extension du bâtiment réalisés en 2018 et 2019, la trésorerie cumulée, négative en 2018, redevient positive pour cet exercice 2019. A noter que cet emprunt est garanti par la CCPH à hauteur de 50%.

Le bail commercial du 16 mai 2018 a pris effet le 3 janvier 2019 suite à la livraison des extensions nord et ouest. Il convient donc de rédiger un avenant au bail qui prendra en compte le surloyer à appliquer dans le cadre de la prise en charge des travaux de process par SEDIA soit 16 749€ HT par an pendant 9 ans de juillet 2020 à juin 2030.

Dans le cadre de la crise économique « covid19 », ACIER a sollicité l'exonération de 3 mois de loyer (89 611.75 € HT), ce qui est en cours de discussion avec SEDIA, sachant que la CCPH a émis un principe favorable à accompagner l'entreprise par ailleurs premier contributeur à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) dans la phase qu'elle traverse selon des modalités qui sont en cours de discussion. Cette décision conduit à un résultat d'exploitation prévisionnel négatif de – 58 000 € au 31 décembre pour un résultat cumulé de 891 000 €.

Avec les 3 emprunts en cours, la trésorerie annuelle 2020 redevient négative de -164 000 € mais cette situation est temporaire avec la fin prévue dès 2021 des remboursements des 2 emprunts Dexia et Caisse d'Epargne (échéance annuelle de 156 000 €) ainsi que l'application du surloyer relatifs aux travaux d'extension.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** le CRAC remis par SEDIA pour l'opération immobilière ACIER PLUS au 31 décembre 2019.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 24 juillet 2020
Le Président,

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20200723-122_2020-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 23 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
17 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

35

Nbre de suffrages exprimés

47

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST – Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ – Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON – Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ – Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER – Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT – Sophie SEYRIG à Jean-Jacques SOMBSTHAY – Chantal GRISIER à Dominique VARESCHARD – Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT – Jean-Claude KUBLER à Fernand BURKHALTER – Maryse GIROD à Christophe GODARD

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT) – Etienne NUSSBAUMER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°123/2020

Objet : Attribution d'une subvention au porteur de projet de la micro-crèche de Aibre

Le Président expose que la Communauté de communes, compétente en matière de Petite Enfance, s'est engagée depuis 2018 au côté de la Commune de Aibre et d'un porteur de projet privé pour accompagner la création d'un équipement micro crèche sur le territoire d'Aibre.

La commune d'Aibre porte l'investissement immobilier en aménageant l'ancienne école qui sera ainsi louée au porteur de projet qui a choisi pour la gestion de ce service de créer une société à responsabilité limitée.

La société a été baptisée « Les petits z'aibre » et est membre du réseau TILIO qui a créé nombre de micro crèche en France et qui accompagne le porteur depuis la création de l'entreprise jusque dans son développement.

Ce projet de micro crèche de 10 places est donc sous gestion privée et viendra compléter l'offre existante en matière de petite enfance sur le Pays d'Héricourt à savoir :

Une crèche gérée par la CCPH avec 30 places

Un réseau d'assistants maternels avec 185 asmats réparties sur les 23 communes

Une micro crèche de 10 places au CMPR Bretegnier

Un MAM avec 4 assistantes maternelles à Luze

La CAF partie prenante de cette opération a confirmé l'intérêt d'une telle structure sur le territoire communautaire et à ce titre a soutenu de manière conséquente le projet immobilier de la commune de AIBRE à travers une dotation bonifiée de 12 200 € par place créée soit une aide à l'investissement de 122 000 €.

Dès l'origine du projet, la CCPH s'est positionnée pour accorder une aide à l'équipement de 10 000 € afin d'aider le porteur dans ses propres investissements pédagogiques lesquels s'élèvent à environ 30 000 €.

Les travaux conduits par la commune de Aibre sont en cours et la micro crèche ouvrira au 1er octobre. 4 emplois sont ainsi créés : un éducateur de jeunes enfants qui sera aussi le référent technique et administratif, une auxiliaire de puéricultrice, 2 animateurs diplômés du CAP de petite enfance.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'attribuer une subvention d'investissement de 10 000 € aux petits Z'Aibre.

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200723-123_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 24 juillet 2020

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 23 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
17 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

35

Nbre de suffrages exprimés

47

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Dahlia MEDDOUR, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST – Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ – Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON – Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ – Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER – Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT – Sophie SEYRIG à Jean-Jacques SOMBSTHAY – Chantal GRISIER à Dominique VARESCHARD – Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT – Jean-Claude KUBLER à Fernand BURKHALTER – Maryse GIROD à Christophe GODARD

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNOY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT) – Etienne NUSSBAUMER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°124/2020

Objet : Ressources humaines : création et transformations de postes

1/ CREATION DE POSTE BASSIN D'APPRENTISSAGE :

Pour mémoire, deux postes de Maitre-nageur Sauveteur ont été créés par voie de transfert au Bassin d'apprentissage. Or un agent a demandé une disponibilité à effet du 1er septembre.

Le grade de l'agent en disponibilité ne correspond pas au grade de recrutement d'un agent chargé de la surveillance et de l'enseignement de la natation, il convient donc créer un poste relevant de la filière sportive et du cadre d'emploi des ETAPS.

Il est donc proposé de recruter un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet à effet du 1er septembre 2020.

Si le poste ne peut être pourvu par un fonctionnaire titulaire, il conviendra de baser la rémunération du contractuel sur l'échelon correspondant à l'ancienneté du candidat retenu.

2/ MODIFICATIONS POSTE PERISCOLAIRE:

Poste n° 1 :

Un agent a sollicité une réduction de son temps de travail statutaire qui passera de 28 h à 25 h à compter du 1er septembre.

Il convient donc de modifier ce poste en supprimant le poste d'adjoint d'animation à temps non complet à savoir 28/35ème et de créer le poste d'adjoint d'animation à 25/35ème.

Poste n°2 :

Un poste vacant d'adjoint d'animation à 17 h 30 ne correspond pas à l'annualisation de l'agent à recruter. Il est proposé de modifier ce poste en supprimant le poste d'adjoint d'animation à temps non complet à savoir 17.5/35ème et de créer le poste d'adjoint d'animation à 20/35ème.

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200723-124_2020-DE



Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **DECIDE** :

- De créer un poste d'Educateur des activités physiques et sportives à temps complet à effet du 1er septembre 2020 et de baser la rémunération sur l'échelon correspondant à l'ancienneté du candidat retenu en cas de recrutement d'un non titulaire en l'absence de candidatures statutaire.
- De supprimer un poste d'adjoint d'animation à 28 heures au 1er septembre 2020
- De créer un poste d'adjoint d'animation à 25 heures au 1er septembre 2020.
- De supprimer un poste d'adjoint d'animation à 17.5 heures au 1er septembre 2020
- De créer un poste d'adjoint d'animation à 20 heures au 1er septembre 2020.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 24 juillet 2020

Le Président,

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200723-124_2020-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 23 juillet à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
17 juillet 2020

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

35

Nbre de suffrages exprimés

47

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 17 juillet 2020.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

Pouvoirs :

Mmes MM Ouari BELAOUNI à Quentin HAFEKOST – Gilles LAZAR à Maryse PORTAZ – Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON – Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ – Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER – Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT – Sophie SEYRIG à Jean-Jacques SOMBSTHAY – Chantal GRISIER à Dominique VARESCHARD – Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT – Jean-Claude KUBLER à Fernand BURKHALTER – Maryse GIROD à Christophe GODARD

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emilie JOSSE (LAIRE) – Michel GERARD (LE VERNROY) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT) – Etienne NUSSBAUMER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Quentin HAFEKOST
délégué de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°125/2020

Objet : Randonnée : signature d'une convention avec l'association des Randonneurs de la Vallée du Rupt

Le Président expose que la CCPH, depuis 2007, attribue une aide sous forme d'un forfait kilométrique au Club de randonnée des Sport Généraux d'Héricourt via une « convention de gestion des itinéraires de promenades et de randonnée d'intérêt départemental et local » afin que le club procède à l'entretien et au balisage des sentiers de randonnée.

Avec l'extension du périmètre de la CCPH aux communes du Doubs, il s'avère que l'association des « Randonneurs de la Vallée du Rupt » intervient également sur notre territoire pour l'entretien et le balisage de tronçons de circuits de randonnée qui représentent près de 20 kms répartis de la façon suivante :

TRONCONS	Km
Gonvillars - Les Baraques d'Arcey	2.22
Gonvillars - La Baume	1.34
La Baume - Villers sur Saulnot	1.00
Villers sur Saulnot – Bois du Mont	2.15
Bois du Mont – La Baume	2.32
Bois du Mont – Le Vernoy	2.15
Le Vernoy - Aibre	2.20
Aibre - Laire	3.78
Laire – limite commune d'Allondans	2.58
TOTAL	19.74

Il convient donc de procéder de la même façon pour les Randonneurs de la Vallée du Rupt en conventionnant avec l'association selon les mêmes termes et condition financières que pour le Club de randonnée des SGH, à savoir 26 € du kilomètre entretenu, soit une aide annuelle de 520 €, le kilométrage entretenu étant arrondi à 20 km.

Les crédits ont été prévus au budget.

Il est proposé de fixer le terme de la convention avec l'association de la Vallée du RUPT au 31 décembre 2020 puisque c'est le terme de la convention avec les SGH. Les 2 conventions seront ainsi reconduites avec les mêmes échéances et mêmes conditions à compter de 2021.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à signer la convention avec les «Randonneurs de la Vallée du Rupt » et à procéder au versement du forfait kilométrique.

Envoyé en préfecture le 30/07/2020

Reçu en préfecture le 30/07/2020

Affiché le

ID : 070-247000722-20200723-125_2020-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 24 juillet 2020

Le Président,